Włodzimierz Borodziej

ENTRE LE MARTEAU ET L'ENCLUME : LES ENTRETIENS POLONO-FRANÇAIS 1945 - 1947

Notre savoir sur les débuts des relations polono-françaises après la Seconde Guerre mondiale est extrêmement modeste. La littérature polonaise connaît à peine une esquisse fondée sur les sources, consacrée à ce sujet ¹. Les autres mentions sur les entretiens politiques des années 1945 - 1947 sont surtout fondées sur la presse et les sources imprimées ². Récemment est revenu à ce sujet C. Skuza qui a publié entre autres, en annexe à sa thèse de doctorat, plusieurs documents particulièrement importants pour ce sujet ³. Cependant, les entretiens polono-français portant sur le

¹ R. Liczmański, Próby odnowienia polsko-francuskiego sojuszu politycznego w latach 1945 - 1947 [Les tentatives de renouveler l'alliance politique polono-française dans les années 1945 - 1947], « Sprawy Międzynarodowe », 1982, n° 5, pp. 121 - 136.

² Cf. le fragment relativement ample du travail de W. T. Kowalski, Polityka zagraniczna RP 1944 - 1947 [La politique étrangère de la République polonaise 1944 - 1947], Warszawa 1971, pp. 331 - 340; E. Gajda, Polska polityka zagraniczna 1944 - 1971 [La politique étrangère polonaise 1944 - 1971], Warszawa 1972, pp. 51 - 56; W. Dobrzycki, Granica zachodnia w polityce polskiej 1944 - 1947 [La frontière occidentale dans la politique polonaise 1944 - 1947], Warszawa 1974, pp. 88 et suiv.; Z. Wroniak, Dążenie Polski i Francji do zawarcia układu o sojuszu i wzajemnej pomocy (1945 - 1947) [Les aspirations de la Pologne et de la France à conclure un traité d'alliance et d'assistance mutuelle (1945 - 1947)], in: Rola Polskiej Rzeczypospolitej na świecie (1944 - 1974), Poznań 1975, pp. 269 - 272; J. Kukułka, Polityka pierwszego rządu de Gaulle'a wobec Polski [La politique du premier gouvernement de De Gaulle vis-à-vis de la Pologne], « Studia z Najnowszych Dziejów Powszechnych », vol. VII, 1966, pp. 101 - 122.

³ C. S k u z a, Bezpieczeństwo państwa w polskiej polityce zagranicznej 1944 - 1955 [La sécurité de l'Etat dans la politique étrangère polonaise 1944 - 1955], texte dactylographié de la thèse de doctorat.

pacte d'alliance ou la déclaration politique projetés constituaient, à ce qu'il semble, la plus importante initiative diplomatique de Varsovie dans l'après-guerre immédiat; ils étaient en même temps une des rares tentatives d'arrêter le processus de polarisation Est-Ouest, entreprise hors du triangle Washington - Londres - Moscou.

Les entretiens polono-français ne sont pas non plus appréciés à leur valeur dans l'historiographie occidentale. La littérature sur la politique étrangère de Paris s'occupe surtout des rapports entre la France et les pays anglo-saxons, des tentatives de recouvrer l'empire colonial et de la lutte du Quai d'Orsay pour obtenir une prise sur la question allemande 4. La politique orientale de Paris est en général ramenée aux relations franco-soviétiques, compte particulièrement tenu du Parti communiste français 5. On ne devrait pas s'en étonner outre mesure : après la Seconde Guerre mondiale, la Pologne n'avait pas quitté sa place traditionnelle aux périphéries de l'horizon politique français. Tout au contraire la désagrégation du système de Versailles avait privé la République polonaise même de la modeste position qu'elle avait occupée dans l'entre-deux-guerres. Avec quelques autres pays de l'Europe centre-orientale, la Pologne s'était trouvée quelque peu hors de l'horizon des intérêts de l'opinion publique française 6 et dans les calculs des principaux idéologues de la IVe République elle consti-

⁴ Pour le relevé des travaux les plus importants publiés jusqu'à la fin des années soixante-dix, voir A. Hillgruber, Europa in der Weltpolitik der Nachkriegszeit 1945 - 1963, München-Wien 1981, pp. 150 et suiv.; cf. aussi les articles: R. Poidevin, Die französische Deutschlandpolitik 1943 - 1949, et W. Loth, Die Franzosen und die deutsche Frage 1945 - 1949, in: C. Scharf, H. J. Schrödar (Hg), Die Deutschlandpolitik Frankreichs und die franzosische Zone 1945 - 1949, Wiesbaden 1983, pp. 11 - 44.

⁵ Cf. A. Grosser, La IVe République et sa politique extérieure, Paris 1961; K. Hänsch, Frankreich zwischen Ost und West. Die Reaktion auf den Ausbruch des Ost-West-Konfliktes 1946-1948, Berlin 1972; W. Loth, Frankreichs Kommunisten und der Beginn des Kalten Krieges. Die Entlassung der kommunistischen Minister im Mai 1947, « Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte » (dans la suite VfZ), 1978, n° 1, pp. 9-65.

⁶ A cette conclusion parvient Hänsch (op. cit., p. 192) après un dépouillement consciencieux de la presse et des résultats des enquêtes sur l'opinion publique dans la période concernée.

tuait une quantité négligeable . Un témoignage de cet état de choses se retrouve dans les mémoires, relativement rares, des principaux diplomates français, où le sujet qui nous intéresse est tout simplement passé sous silence . De là la première restriction dont il faut tenir compte en lisant cet article : le poids des événements qui y sont présentés était beaucoup plus important pour la diplomatie polonaise que pour le Quai d'Orsay.

Une seconde restriction est une dérivée de la base documentaire. Ni en Pologne ni en France les matériaux d'archives des services étrangers n'ont été à ce jour systématiquement étudiés. Le présent article se fonde surtout sur les matériaux pour la première fois utilisés, conservés aux Archives du ministère des Affaires étrangères de la R.P.P.9. Ce fait préjuge du sujet sous forme d'esquisse : l'on entreprendra, certes, une tentative de reconstituer le déroulement des pourparlers, des motifs guidant les deux parties et des causes du fiasco, mais il semble que l'on doive être particulièrement prudent dans la formulation des conclusions fondées sur des sources unilatérales.

La situation de la Pologne et de la France en été 1945 était déterminée par plusieurs éléments communs. Comme on le sait, la Pologne était sortie de la guerre extrêmement affaiblie. Les pertes territoriales, demographiques et économiques avaient créé une situation incomparable à celle d'avant 1939. La Pologne devait les compensations territoriales à l'ouest aux grandes puissances ; le caractère non univoque — à la lumière du droit international —

⁷ Cette impression trouve sa confirmation dans les recherches de W. Loth, Sozialismus und Internationalismus. Die französischen Sozialisten und die Nachkriegsordnung Europas, 1940 - 1950, Stuttgart 1977.

⁸ Cf., p. ex., G. Bidault, D'une résistance à l'autre, Paris 1965; J. Dumaine, Quai d'Orsay (1945-1951), Paris 1955; H. Alphand, L'étonnement d'être. Journal (1939-1973), Paris 1977; J. Chauvel, Commentaire, vol. I-III, Paris 1971-1973; nous ne trouvons non plus rien sur les affaires polonaises dans le journal de V. Auriol, Journal du Septennat 1947-1954, Paris 1970.

⁹ Dans la suite AMSZ. Le règlement des archives interdit de citer les cotes des archives. Les informations indiquées ci-dessous proviennent des fonds du Département politique et du Cabinet du ministre.

des décisions de Potsdam 10 faisait de la défense de ce qu'on appelait les Territoires recouvrés une tâche prioritaire de la politique étrangère polonaise. Cet objectif impliquait pour Varsovie une politique antiallemande dont les principes avaient été nettement formulés par Władysław Gomułka, à l'époque premier secrétaire du Parti ouvrier polonais (PPR) et vice-premier ministre du Gouvernement provisoire d'Unité nationale : « En rattachant à nouveau ces territoires à notre Etat, non seulement nous réparons les torts qui nous ont été faits par les Allemands au cours des siècles, mais nous affaiblissons l'Allemagne, autrement dit nous agissons au nom de la consolidation de la paix internationale, ce qui est l'aspiration de toutes les nations pacifiques du monde » 11. La conformité des buts visés part la politique de la Pologne et des autres voisins de l'Allemagne devait servir à la Pologne comme point de départ pour la recherche d'alliés à l'Est et à l'Ouest, dans une certaine mesure indépendamment du visage idéologique et institutionnel en voie de cristallisation des deux parties de l'Europe.

Egalement complexe était, dans le courant de l'été 1945, la situation de la France. La perte d'une grande partie de l'armée et de la flotte, les destructions de guerre, la collaboration et la compromission de l'administration publique, l'effritement enfin de l'empire colonial français, avaient acculé Paris au rôle de capitale d'une puissance de « seconde catégorie ». Les multiples tensions avec les Anglo-Saxons et le manque de soutien de la part de Staline avaient été à l'origine de l'absence de la France à Yalta et à Potsdam. D'août 1944 à l'été 1945, la politique des grandes puissances n'avait tenu compte que dans une petite partie des principaux postulats de De Gaulle : la France n'a obtenu qu'une modeste zone d'occupation en Allemagne 12, avait été rejeté le

¹⁰ Cf. plus amplement K. Skupiszewski, Zachodnia granica Polski w świetle traktatów [La frontière occidentale de la Pologne à la lumière des traités], Poznań 1975.

¹¹ W. Gomułka, Artykuły i przemówienia [Articles et discours], vol. I: Janvier 1943 - décembre 1945, Warszawa 1962, p. 341 (article publié dans « Głos Ludu » du 15 VIII 1945).

¹⁵ Les revendications françaises portaient sur la Rhénanie, la Hesse, la Hesse-Nassau, le Pays de Bade et du Wurtemberg avec Ulm, Stuttgart, Karlsruhe, Francfort, Wiesbaden, Fulda, Bonn et Cologne.

projet de diviser l'Allemagne et de placer sa partie occidentale (la Sarre et le Bassin de la Ruhr) sous un contrôle permanent français ou international. Dans cette conjoncture, la France a adopté à l'égard des décisions de Potsdam une attitude ambivalente : dans la note du 7 août 1945, elle avait appuyé le point de vue des puissances sur la frontière orientale de l'Allemagne et avait, 'par contre, protesté contre la manière de traiter l'Allemagne « comme un tout », contre le principe de définir la politique dans les zones particulières sur le forum du Conseil de Contrôle en Allemagne et contre le maintien de la Sarre et de la Rhénanie dans les frontières de l'Allemagne occupée ¹³.

La note du 7 août donnait un avant-goût de ce que devait être la politique de la France dans la question allemande traitée par de Gaulle comme la pierre de touche des rapports avec les puissances. Le but fondamental du général était, en 1945, la restauration de la grandeur de la France. A cet objectif clef devaient servir le démembrement et la réduction territoriale de l'Allemagne ainsi que le respect scrupuleux de l'égalité en droits des quatre Alliés dans toutes les questions litigieuses et protocolaires sur le territoire occupé. Dans une perspective plus lointaine, il s'agissait de créer une communauté continentale ouest-européenne sous la conduite de la France et, dans la mesure du possible, en éliminant la Grande-Bretagne 14.

Quelle place occupait la Pologne dans la politique française? En décembre 1944, de Gaulle avait refusé de reconnaître le Comité polonais de Libération nationale (PKWN) ou le Gouvernement provisoire de iure, mais n'en avait pas moins appuyé la conception de déplacer à l'ouest la frontière polono-allemande. « Nous considérons qu'une telle solution éliminera toute possibilité d'entente entre l'Allemagne et la Pologne », avait assuré le général s'adressant à Staline, et il avait maintes fois souligné que la réduction de l'état de possession de l'Allemagne à l'est devrait s'accompagner d'annexions françaises correspondantes à l'ouest 15.

¹¹ La note française dans : Documents français relatifs à l'Allemagne (août 1945 - février 1947), Paris 1947, pp. 7 - 11.

¹⁴ W. Loth, Die Franzosen..., pp. 24-27.

¹⁵ De Gaulle, Mémoires de guerre, t. III : Le Salut 1944 - 1946, Paris 1959, p. 368.

A la fin de décembre est venu à Lublin un représentant non officiel de Paris auprès des autorités polonaises au pays, Christian Fouchet. Les souvenirs de Fouchet indiquent clairement que ses fonctions de « représentant » étaient limitées aux problèmes techniques (le rapatriement des prisonniers de guerre français) et à l'observation : pendant les quelques mois qu'il a passés en Pologne, il n'a pratiquement pas eu de contact avec la centrale, il n'a pris non plus aucune initiative politique. Il a cependant fait quelques observations relatives aux relations futures polonofrançaises. Il a situé en première place l'intérêt considérable manifesté pour la France, et cela non seulement parmi la vieille intelligentsia francophile. « [...] même si les ministres du gouvernement pensent, sans doute, que Dieu n'existe pas et que la France est décidément moins puissante et beaucoup plus éloignée que l'U.R.S.S. — résumait ses impressions l'envoyé de Paris — ils lui gardent, pourtant, dans leurs calculs politiques, par atavisme d'amitié, par respect pour la plus vieille République démocratique de l'Europe, et par communauté d'intérêts vis-à-vis de l'Allemagne, une place que l'Angleterre ne possède certainement pas [...] cette possibilité d'action et d'influence françaises ne peut être que modeste. Elle existe cependant », concluait l'envoyé de De Gaulle 16. De retour à Paris, Fouchet a été recu aussi bien par de Gaulle que par le chef du Quai d'Orsay, Georges Bidault 7. Les impressions optimistes de Fouchet ont certainement joué un rôle dans la formulation de la note mentionnée du 7 août, par laquelle la France avait accordé son appui aux décisions de Potsdam relativement à la frontière orientale de l'Allemagne.

La France a reconnu le Gouvernement provisoire d'Unité nationale — en tant que premier Etat occidental — dès le 30 juin 1945. L'ambassadeur désigné était le représentant de la France à Moscou, Roger Garreau, qui séjournait à Varsove depuis mars 1945 ¹⁸. Nommé par de Gaulle ambassadeur à Moscou (1942 - 1945),

¹⁶ Ch. Fouchet, Mémoires d'hier et de demain. Au service du général de Gaulle, Paris 1971, p. 74.

¹⁷ Ibidem, p. 65.

¹⁸ W. T. Kowalski, op. cit., p. 18.

il passait pour un ennemi juré de l'Allemagne ¹⁹. En Pologne, il était considéré comme un homme de confiance du général et il jouissait dès le début d'une opinion très favorable ²⁰, plus tard on lui imputait même l'ambition de « jouer un rôle historique dans le renouvellement de l'alliance entre la Pologne et la France » ¹¹. Son expérience et ses idées prédestinaient effectivement Garreau à jouer un rôle clef dans les rapports polono-français. Cette circonstance était d'autant plus importante que le premier ambassadeur du Gouvernement provisoire d'Unité nationale à Paris, Stanisław Skrzeszewski, était un homme sans expérience diplomatique; le personnel de l'ambassade de la République polonaise à Paris, dominé par les communistes, n'était pas non plus vu d'un bon oeil au Quai d'Orsay ²².

Les entretiens polono-français ont été initiés dans la première moitié de septembre par Garreau. L'ambassadeur de France a tout d'abord assuré les Polonais que la politique future de Paris serait « avant tout » antiallemande. Pendant les entretiens suivants avec le chef du Département occidental, le Dr Tadeusz Chromecki, il

¹⁹ Garreau appartenait déjà en 1944 aux principaux partisans d'annexions aux dépens de l'Allemagne : « Cette fois, nous l'avons, la rive gauche du Rhin », prophétisait-il en tant qu'ambassadeur à Moscou au seuil des entretiens soviéto-français en décembre 1944; W. Loth, Die Franzosen... p. 24, note 4.

AMSZ, caractéristique des ambassadeurs, s.d. (automne 1945), pour Modzelewski.

²¹ AMSZ, relation de Marian Naszkowski de 1981. Après la mise du présent article sous presse, ont paru les mémoires de Marian Nasz-kowski (*Paryż-Moskwa*. Wspomnienia dyplomaty 1945-1950 [*Paris-Moscou*. Mémoires d'un diplomate 1945-1950], Warszawa 1986) où la description des négociations s'avère cependant loin d'être précise.

²² Centralne Archiwum Komitetu Centralnego Polskiej Zjednoczonej Partii Robotniczej (Archives centrales du Comité Central du P.O.U.P., dans la suite: CA KC PZPR) 235/II/7, aide-mémoire présenté par Kazimierz Debnicki au Conseil supérieur du Parti socialiste polonais (PPS) le 25 VIII 1946. Sa violente critique des rapports régnant à l'ambassade a été résumée par Debnicki dans la formule: « Si on dit que l'ambassade de la République polonaise à Paris est l'ambassade du PPR, notre frère, auprès du Parti communiste français, on a dans une grande mesure raison [...] », et il avertissait contre le danger de s'appuyer « sur des hommes pour qui la Pologne avait perdu la valeur de pays natal ».

a renoué avec le pacte polono-français de 1921, soulignant que, de fait, il restait toujours en vigueur, « mais qu'il serait plus opportun, politiquement parlant, de signer un nouveau pacte politique d'alliance polono-française » ²³. En quelque sorte en marge, Garreau a soulevé la question de la nationalisation des biens français en Pologne, le ton de sa déclaration différant sous ce rapport de celui de ses collègues occidentaux : il a accompagné les avertissements contre les conséquences d'une loi en la matière du conseil que l'interception des biens français soit la plus rapide possible et la position polonaise sur la question des dédommagements le plus vite définie ²⁴.

La proposition de Garreau, tendant à un rapide déblaiement du terrain des éventuels entretiens politiques, a trouvé la partie polonaise non préparée. A la question de Chromecki sur la valeur des biens français en Pologne, Hilary Minc a avoué ne pas posséder encore de données actualisées et a recommandé d'informer les Français que les évaluations étaient en cours 25. De même restaient imprécises, comme on peut le supposer les idées de Varsovie sur le principal objet de la sollicitude de Garreau : l'éventuel renouvellement du pacte. Dans les sources du ministère des Affaires étrangères manquent les indications qui diraient que la direction du ministère ou l'Etat aient eu des idées concrètes sur la forme et les conséquences d'un nouvel accord. Pour le moment, dans la première moitié de septembre 1945, l'on attendait peutêtre la visite d'Henri Frenay, ministre des anciens combattants dans le cabinet de De Gaulle, celle-ci ayant abouti au milieu de septembre 1945.

Les entretiens de Frenay avec le vice-ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire d'Unité nationale, Zygmunt Modzelewski, n'ont cependant pas abouti au rapprochement attendu des points de vue : ils ont plutôt fait apparaître les attentes diamétralement divergentes des deux parties. Le ministre n'a absolument pas réagi au sondage de Modzelewski (« La Pologne verrait volontiers le rattachement comple de la Sarre

²³ AMSZ, note de Chromecki des 10 et 14 IX 1945.

²⁴ Ibidem, note de Chromecki du 8 IX 1945.

²⁵ Ibidem, note de Chromecki de l'entretien avec Minc, du 11 IX 1945.

à la France »), ce qui a fait sur les Polonais l'impression que « la France, dans ce secteur, ne mène pas une politique de grande puissance, craint des difficultés et agit plutôt sous l'inspiration anglo-saxonne ». Les contre-propositions de Frenay ont approfondi la déception de la partie polonaise : il proposait d'introduire une administration internationale en Allemagne, ce qui, accompagné de la liquidation des quatre zones d'occupation, libérerait les Polonais de la situation actuelle et faciliterait prétendument les pourparlers sur le pacte. Frenay soulignait la conformité de la politique de la Pologne et de la France sur un point clef : les deux pays « se trouvent entre deux pôles : anglo-saxon et soviétique. La Pologne comme la France devraient tendre à ce que ces deux pôles se heurtent, conservant la neutralité entre l'Est et l'Ouest » 46. A cette même vision de deux blocs s'orientant vers la collision et aux postulats de neutralité des Etats moins importants, Frenay est revenu pendant sa visite d'adieu chez Bierut; le président, comme il découle d'une note polonaise, n'a pas donné de réponse univoque 27.

Les impressions des diplomates polonais étaient par la force des choses mêlées. La vision d'envergure de Frenay différait étrangement des postulats concrets de Garreau qui, pendant la visite du ministre, se demandait déjà si le pacte polono-français devait être signé avant ou après l'accord projeté franco-britannique; l'ambassadeur proposait comme date de signature novembre 1945 ²⁸. L'argumentation du ministre avait inquiété les Polonais sous un autre point de vue encore, celui des effets concrets : on estimait (et à raison) que la visée de De Gaulle était de créer sur le continent européen un bloc occidental « qui élèverait le prestige de la France fortement diminué par le fait que la France avait à proprement parler perdu la guerre » ²⁹. Cette perspective ne

² *Ibidem*, note de Chromecki de l'entretien Modzelewski—Frenay—Garreau—Chromecki, du 19 IX 1945.

²⁷ Ibidem, note de Chromecki de la visite de Frenay chez Bierut, du 25 IX 1945.

²⁸ Ibidem, note de Chromecki du 21 IX 1945; un ample résumé de cet entretien est donné par R. Liczmański, *Próby...*, p. 125.

²¹ Cf. note 31.

pouvait provoquer à Varsovie un enthousiasme excessif. Egalement moins attrayante était au fond une autre interprétation, formulée à partir des entretiens de septembre : on y concevait les objectifs de Paris comme une création d'un bloc de « pays moins importants entre l'Est et l'Ouest », à la tête duquel se trouverait évidemment la France ¹⁰.

Les deux variantes ont été rejetées par la Pologne. La conception du « bloc occidental » a été désavouée dans les colonnes de « Glos Ludu » par Ostap Dłuski, l'organisateur du Département étranger du PPR en voie de formation. Il avait vu dans l'idée du bloc avant tout une tentative d'organiser une partie de l'Europe contre l'U. R. S. S.³¹. La position vis-à-vis de la seconde possibilité a été formulée dans des catégories également principielles. Dans les entretiens avec Frenay, a déclaré Modzelewski, « nous avons souligné que nous accepterions un renforcement de l'amitié polonofrançaise, mais nous avons en même temps insisté qu'en aucun cas nous n'accepterions qu'il y ait quelque part quelque chose de voilé qui pourrait nous brouiller avec l'Union soviétique » ¹². Le vice-ministre a en même temps indiqué que la Pologne restait intéressée par des pourparlers sur le renouvellement du pacte.

Le faible succès du sondage français et l'évidente divergence d'idées ont incité Varsovie à une prudence très poussée. Les entretiens avec Garreau ont été confiés à Chromecki dans l'attente d'un rapprochement de points de vue qui permettrait de reprendre les entretiens à un échelon plus élevé. Un encouragement supplémentaire à faire retarder les choses pouvait venir de la situation non éclaircie qui régnait en France en pleine campagne électorale, où le 21 octobre seulement ont eu lieu les élections; elles ont apporté un immense succès aux communistes français (26,2 % des voix) sans que cela ait toutefois entraîné des changements profonds dans le système politique français.

^{§0} AMSZ, instructions de la centrale pour l'ambassade à Paris du 17 IX 1945.

^{31 «} Głos Ludu » du 22 IX 1945 (éditorial).

³² AMSZ, texte du discours de Modzelewski du 21 IX 1945. Il a été prononcé probablement à la conférence de PAP Polpress, tenue le 21 septembre. Cf. « Glos Ludu » du 22 IX 1945, p. 4.

En octobre, l'initiative est restée aux mains des Français. Garreau s'efforçait de dissiper les craintes de Chromecki relativement à la participation de la France à un éventuel « bloc occidental ». « En privé », l'ambassadeur de France vitupérait contre le « IVe Reich » en voie de renaître et contre les flirts des grandes puissances avec le récent ennemi, et il proposait de ranimer les échanges culturels ; il adoucissait aussi les violentes démarches de son attaché commercial sur la question des nationalisations 35. Garreau demandait uniquement de ne pas discriminer le capital français et de reporter la loi sur la nationalisation après les élections en France, promettant qu'en échange de dédommagements acceptables, les industriels français pourraient « travailler avec la Pologne sur une base nouvelle, offrant à la Pologne l'expérience et l'argent » 34. Le 12 octobre, la question du renouvellement du pacte a de nouveau été posée sur le forum public. Elle a été présentée dans la presse par de Gaulle lui-même d'une manière énigmatique, caractéristique de lui; il constatait entre autres que « la France a toujours été l'amie de la Pologne [...] Il est certain que la situation de fait rend actuellement malaisés les rapports pratiques entre les deux pays. Nous espérons que cette situation s'améliorera jusqu'à ce que nous puissions nous trouver, comme autrefois, en contacts réguliers et fraternels avec la nation polonaise » 35.

Après les premières suggestions, peu claires, de la partie polonaise, le 21 novembre Garreau a présenté à Modzelewski les propositions de Paris. Il a remarqué, premièrement, que la France devait éviter de vexer la Grande-Bretagne, et secondement, que le plus important semblait être la garantie réciproque des frontières. L'ambassadeur proposait de joindre au pacte une annexe

³¹ AMSZ, note de l'entretien Modzelewski—Garreau—Sazy, du 25 IX 1945.

 $^{^{34}}$ Ibidem, note de Chromecki des $1^{\rm er}$ et 2/X 1945. Garreau vitupérait contre Léon Blum : il affirmait entre autres que « l'unique solution pour la paix européenne » serait la frontière polono-française sur l'Elbe, et il promettait « qu'en aucun cas il ne mènerait la politique du bloc occidental en Pologne ».

³⁵ Charles de Gaulle, Discours et messages, vol. I : Pendant la guerre, 1940-1946. Paris 1970, pp. 632-633.

secrète renfermant l'engagement de la France à soutenir la Pologne et l'engagement de la Pologne à soutenir la France à la future conférence de la paix. Les postulats de Garreau exprimaient assez clairement le mécontentement de Paris des pourparlers menés jusque-là : de fait, le premier point devait montrer à Varsovie que la France n'avait nullement l'intention d'agir inconsidérément, et le second, comme on peut le supposer, tendait à changer les positions polonaises. Jusque-là Modzelewski et Chromecki partaient du point de vue que dans le texte de l'accord devait se refléter la différence de statut entre la frontière existante de la Pologne à l'ouest et la frontière postulée de la France à l'est. Les interlocuteurs polonais ont compris le sens des explications de l'ambassadeur. Puisque « la Pologne possède davantage — lisonsnous dans le compte rendu de l'entretien — et notamment l'administration sur la ligne de l'Oder-Neisse, alors que la France uniquement le souhait d'occuper la Sarre et d'internationaliser le Bassin de la Ruhr », la « pure » garantie des frontières, fondée sur le principe de l'égalité en droits, établirait un signe d'égalité indésirable pour Varsovie 35.

Deux jours plus tard, Garreau était de nouveau invité au ministère des Affaires étrangères. Agissant conformément aux instructions de Modzelewski, Chromecki présenta à l'ambassadeur le projet polonais, à nos jour inconnu, de l'accord. Garreau réagit avec réserve : il le reconnut comme un compromis entre le pacte de 1921 et l'accord soviéto-français de 1944, et promit de transmettre la proposition polonaise à Paris ³⁷.

La teneur des propositions polonaises de l'automne 1945 restera probablement non éclaircie jusqu'au moment où les sources auront été étudiées. On peut uniquement supposer que les projets polonais de novembre partaient du principe de la gradation des garanties et, en tant que tels, n'ont pas trouvé l'approbation du Quai d'Orsay. En octobre, les entretiens s'étaient compliqués par l'attente des élections en France et, en décembre, par la crise de plus en plus manifeste du cabinet de De Gaulle qui, en politique

³⁶ AMSZ, note de Chromecki de l'entretien Modzelewski—Garreau—Chromecki, du 21 XI 1945.

³⁷ Ibidem, note de Chromecki du 23 XI 1945.

étrangère, essuyait presque uniquement des déboires. Dans cette situation, les assurances de Garreau sur les magnifiques perspectives de l'accord devaient rencontrer des réponses aussi polies qu'évasives des Polonais 38.

L'improvisation, l'absence de coordination et de calcul n'étaient d'ailleurs pas le domaine des seuls Français. Pendant la visite d'accueil chez le nouveau directeur général du Quai d'Orsay, Maurice Couve de Murville, Skrzeszewski avait mitraillé son hôte d'une grêle de prétentions relativement, surtout, au statut de l'émigration polonaise. Couve de Murville paya son interlocuteur polonais de lieux communs sur l'importance de l'amitié polonofrançaise ¹⁹. L'impasse dans les pourparlers était évidente. Le seul fondement d'un espoir pouvait se trouver dans le fait que la protestation française contre la loi sur la nationalisation avait été — en comparaison des déclarations des représentants des autres pays — très modérée ⁴⁰.

L'enlisement des conversations à la charnière de 1945 et 1946 était certainement le résultat de ce que les deux parties attachaient au pacte de grands espoirs et, en même temps, n'étaient pas prêtes à faire des concessions qui affaibliraient leur position de toute façon instable face aux grandes puissances. De plus, la crise du cabinet et de la présidence de De Gaulle au dernier stade (janvier 1946), paralysait de fait les pourparlers; on ne pouvait compter sur la reprise des entretiens qu'après le changement de gouvernement. Du côté polonais, au seuil de l'année avaient été entreprises des actions qui montraient que le renouvellement de l'accord reposait dans l'intérêt de Varsovie : à la IXe Session du Conseil national du peuple (KRN), le premier ministre Edward Osóbka-

³⁸ Le 13 décembre, Garreau développait devant Skrzeszewski la vision d'un système de traités de Paris avec les pays slaves (Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie); de même le déjeuner chez Bierut, le même jour, s'était écoulé « dans un esprit amical »; le président du Conseil national du Peuple (KRN) comparait de Gaulle à Pilsudski, constatant une ressemblance caractérologique et politique « assez frappante ».

³⁹ AMSZ, note de Skrzeszewski du 7 I 1946.

⁴⁰ « Toute l'intervention de Garreau me faisait l'impression d'une grande conciliabilité et du refus de compromettre les acquis de l'amitié polonofrançaise ». *Ibidem*, note de Chromecki du 4 I 1946.

Morawski avait fait une déclaration sur la nécessité de développer les rapports polono-français. Il avait parlé de la traditionnelle amitié pluriséculaire entre la Pologne et la France et des épreuves communes subies dans les années 1939 - 1945, rejetant en même temps énergiquement l'idée d'un bloc occidental. Il avait également promis que la Pologne appuierait « les revendications justes et justifiées de la France relativement à sa sécurité sur le Rhin, ceci étant une des garanties essentielles de la paix européenne par laquelle la Pologne était si vitalement intéressée » ⁴¹. A la déclaration d'Osóbka avait répondu, le 23 janvier 1946, le nouveau premier ministre français, le socialiste Félix Gouin, par une formule assez nébuleuse, c'est-à-dire exprimant la volonté de maintenir de bonnes relations avec les anciens partenaires de la coalition antihitlérienne, dont également la Pologne ⁴².

Les déclarations officielles devant les parlements avaient ouvert la voie à un deuxième round d'entretiens. En février 1946 arriva à Paris Modzelewski. Comme il résulte de l'information de Ryszard Liczmański, pendant l'entretien avec Bidault avait alors été prise la décision de reprendre les pourparlers politiques qui auraient pour couronnement la signature d'une déclaration commune lors d'une nouvelle visite de Modzelewski à Paris 45.

On ignore ce qui a servi de base aux pourparlers du printemps 1946. Le 26 mars, pendant la rencontre de Rzymowski, Modzelewski et Chromecki avec Garreau, il était apparu que la partie polonaise avait modifié ses positions : « La Pologne ne prétend pas à être une puissance, expliquait Modzelewski. Malgré cela cependant elle considère que dans toutes les matières concernant l'Allemagne, la Pologne devrait être consultée [...] Nous ne pouvons pas changer la géographie : le problème allemand oscillera toujours entre la Pologne et la France. L'Allemagne peut manoeuvrer : tout d'abord attaquer la Pologne ou tout d'abord la France, mais il apparaîtra toujours en fin de compte que la Pologne et la France

⁴¹ Compte rendu sténographique des réunions du Conseil national du Peuple, session IX des 29, 30, 31 XII 1945 et des 2 et 3 I 1946, Warszawa 1946, col. 25.

⁴² Cf. R. Liczmański, op. cit., p. 128.

⁴⁸ Ibidem.

ont un ennemi commun — l'Allemagne ». Le vice-ministre polonais situait donc au premier plan non pas la question des frontières et de leurs garanties, mais l'accord quant aux consultations polono-françaises relativement à l'Allemagne; il proposait comme date de signature de l'accord et de la convention culturelle la mi-avril 1946 ⁴⁴.

L'optimisme de Modzelewski était sans doute partagé par le ministre des Affaires étrangères et par la direction du PPR, puisque le 3 ou 4 avril 45 la question de la déclaration s'était trouvée à l'ordre du jour de la réunion du cabinet polonais. Selon la relation de Mikołajczyk, Modzelewski considérait que l'alliance de 1921 avait été abolie « du fait de la guerre et de sa non-réalisation. Le point suivant de son [c'est-à-dire de Modzelewski — W. B.] rapport concernait le problème de l'Allemagne. Il s'agissait d'introduire la Pologne parmi les nations qui décident dans les matières allemandes ». Mikołajczyk polémiquait contre le viceministre sur le point de la déclaration constatant « que l'alliance polono-française dure, que la déclaration renonce à l'alliance, n'apporte rien de concret »; il avait par contre appuyé l'idée d'assurer à la Pologne une voix dans les affaires allemandes 4. L'opposition du vice-premier ministre est restée sans effet sur le déroulement des entretiens.

Les pourparlers étaient continués à Varsovie en avril. Nous ne savons cependant pas comment dans ces entretiens était posé le problème des frontières, sur quel point s'étaient manifestées des controverses qui, en définitive, n'ont pas permis de respecter

⁴⁴ AMSZ, note de Chromecki du 26 III 1946.

⁴⁵ D'après les actes du Conseil des ministres, conservés aux Archives des Actes nouveaux (dans la suite AAN) (Présidence du Conseil des ministres, microfilm 23158), la réunion s'est tenue le 4 avril. Ces actes ne font pas état de la discussion à la réunion du problème de la déclaration (!). La note du 4 avril correspond en revanche avec la deuxième partie de la relation de Mikołajczyk faite à la réunion du Comité exécutif du Parti paysan polonais (PSL) du 3 avril, se rapportant nettement « à la réunion d'aujourd'hui de la Présidence du Conseil des ministres ».

⁴¹ Pour le compte rendu de Mikołajczyk au Comité exécutif du PSL, voir Polskie Stronnictwo Ludowe w latach 1945 - 1947 (dokumenty) [Le Parti paysan polonais dans les années 1945 - 1947 (documents)], préparé pour l'impression par W. Bartoszewski, Warszawa 1981, p. 74.

le délai fixé le 26 mars. On avait dû cependant faire un progrès considérable și à la Xe session du KRN Modzelewski s'était décidé à rendre public le fait que des pourparlers étaient en cours. Le discours du vice-premier ministre situait les rapports polonofrançais sur un plan plus large; parlant du pacte polonoyougoslave de mars, Modzelewski avait fait la réserve qu'il ne s'agissait pas en l'occurrence d'un pas sur la voie « de la création d'un soi-disant bloc slave. La Pologne n'est pas, ne veut ni ne peut être intéressée par l'existence de quelques blocs que ce soient. Au contraire. Le gouvernement polonais avait plus d'une fois exprimé sa conviction que la division du monde en blocs hostiles serait le plus grand danger pour la paix et pour l'avenir du monde [...] ». Dans ce contexte, Modzelewski a renoué avec les rapports polono-français : « Nous désirons renouveler et élargir les liens traditionnels d'amitié qui nous unissent à la France alliée. Deux fois dans la vie d'une même génération nos deux pays sont tombés victimes de l'agression du militarisme allemand et étaient forcés de se défendre contre l'agression allemande. Je pense qu'en Pologne comme en France également puissant est le désir de ne pas gaspiller cette fois les fruits d'une victoire si chèrement payée [...].

La menace de la France par l'Allemagne constitue un danger mortel pour l'avenir de la Pologne — et inversement, toute visée de l'Allemagne contre la Pologne constitue un danger égal pour la France. C'est pour cela que la Pologne est pleine de compréhension et de sympathie pour les efforts de la France visant à s'assurer la sécurité. Nous voulons que partout rencontre la compréhension cette vérité simple et évidente que la frontière de la paix et de la sécurité non seulement de nos pays mais aussi du monde passe par l'Oder et le Rhin » ⁴⁷.

Le discours de Modzelewski doit être considéré sur plusieurs plans. Premièrement, le fragment sur la nécessité d'éviter la division de l'Europe en blocs — l'élément standard des discours des hommes politiques polonais de ce temps — correspondait aux tentatives de médiation menées parallèlement par Oskar Lange à l'ONU dans la question iranienne. Le heurt des Etats-Unis et de

⁴⁷ Compte rendu sténographique..., session X, Warszawa 1946, col. 364.

la Grande-Bretagne avec l'U.R.S.S. à propos du maintien prolongé des armées soviétiques en Perse se situait à ce moment au centre de la politique mondiale. Dans ce contexte, le discours de Modzelewski acquérait une valeur plus large, était une des voix de la « tierce » partie visant à maintenir une paix relative dans l'arène internationale. Sur le plan des relations polono-françaises, en revanche, le discours de Modzelewski peut être interprété comme une manière d'aller au-devant des postulats des parties contractantes, car la phrase sur la compréhension et la sympathie pour les efforts de la France n'était pas attachée à la demande d'établir une différence entre le statut de la frontière polonaise et les revendications françaises. La coopération entre Paris et Varsovie était présentée dans le contexte de la politique allemande, le postulat étant de concerter les positions des deux capitales non seulement sur la question des frontières. Le discours du viceministre des Affaires étrangères à la session du KRN peut être enfin interprété comme une preuve que - au contraire de l'automne 1945 — la direction polonaise avait non seulement réagi au printemps 1946, mais avait aussi sa propre vision de la forme future des rapports polono-français. Le 29 avril 1946, Garreau s'est de nouveau présenté au ministère des Affaires étrangères avec un nouveau (le troisième? quatrième?) projet d'accord. Modzelewski ne renouait pas cette fois avec la guestion des frontières, ce qui indiquerait que les termes de ce point avaient déjà été concertés. Le vice-ministre proposa d'introduire dans le projet deux correctifs : du texte devait disparaître la mention sur le pacte de 1921 et il proposait en complément d'ajouter une clause sur les consultations, se rapportant à la question allemande. Modzelewski exprima l'espoir que la concertation des points de vue interviendrait les jours prochains (jusqu'au 10 mai env.) et informa Garreau que l'ambassade de Pologne à Paris avait été saisie de l'attitude de Varsovie 48.

Le caractère reliquaire des sources conservées ouvre ici une nouvelle lacune. Nous savons certainement qu'une fois de plus il n'a pas été possible d'éliminer les points litigieux dans le délai prévu par Modzelewski. On peut supposer que la pomme de

⁴⁸ AMSZ, note du 25 IV 1946 de l'entretien Modzelewski-Garreau.

discorde avait été la question des consultations et de la participation de la Pologne aux décisions concernant l'Allemagne : assurer une telle participation ne reposait évidemment pas dans l'intérêt de la France en tant qu'une des guatre puissances. Garreau ne se présenta chez Modzelewski que le 24 mai, apportant un nouveau projet. Sur le point des frontières, la partie française proposait la teneur suivante : « Confirmant la nécessité d'établir les frontières de l'Allemagne à l'est et à l'ouest d'une manière qui empêcherait la remilitarisation de ce pays et la possibilité d'une nouvelle agression [...] », s'en tenant par là même au principe de l'équivalence et à la formulation défavorable pour la Pologne sur « l'établissement des frontières ». Avait également été rejeté le postulat polonais de codécider des affaires allemandes. Garreau constata que la France prendrait certainement part à l'établissement de la frontière sur l'Odra-Nysa, la participation de la Pologne au tracé de la frontière sur le Rhin restant aléatoire. Aussi Paris s'était-il borné à exprimer sa bonne volonté relativement aux futures consultations, proposant comme formule compromissoire l'assurance que « Les deux gouvernements échangeront les informations et resteront en liaison pour toutes les questions importantes ». La proposition française n'a sans doute pas surpris Modzelewski. Il a constaté une fois de plus, il est vrai, que la Pologne devait participer à toutes les décisions se rapportant à l'Allemagne. Il avait néanmoins exprimé son approbation de principe pour le nouveau projet et promis de le transmettre au gouvernement et au président. Il fixa comme date de signature de la déclaration politique sur l'amitié et la coopération « à caractère résolument antiallemand » le moment de la visite de la délégation polonaise à Paris, prévue pour la première moitié de juin, pendant laquelle devaient également être signée une convention culturelle et menés des pourparlers sur les questions commerciales et les échanges culturels 49.

L'entretien du 24 mai était, à la lumière des sources accessibles, la dernière conférence tenue au printemps par Modzelewski avec Garreau. Il est aisé de remarquer que depuis les pourparlers de novembre, de nombreux changements s'étaient produits : cette

⁴⁹ Ibidem, note du 29 V 1946 de l'entretien Modzelewski-Garreau.

fois, Varsovie avait présenté la question des pourparlers sur le forum public, de Varsovie était partie la justification officielle, géopolitique, des pourparlers. Dans les entretiens, la partie active avaient été les Polonais; il se peut que le postulat d'introduire la clause des consultations ait été avancé pour obtenir un compromis sur le point décisif, celui des frontières. Le déroulement des entretiens du 24 mai indique que Varsovie avait cédé sur les deux points, c'est-à-dire ne s'était pas assuré la participation aux décisions concernant l'Allemagne (ce qui, dès le départ, était quasiment impossible) ni n'avait obtenu une manière différenciée de traiter le problème des frontières. Malgré cela Modzelewski était prêt à signer le texte, négocié en avril et mai, dès la seconde moitié de juin 1946. Ainsi, à la charnière de mai et de juin était prêt pour la signature un texte de déclaration polono-française qui n'assurait ni les aspirations polonaises à participer à la solution du problème allemand ni la frontière sur l'Odra-Nysa.

L'évolution des événements en juin ne peut être reconstruite sans les sources françaises. Il semble que le Quai d'Orsay n'était pas excessivement intéressé par le délai proposé par Modzelewski. L'inaboutissement de la visite projetée des Polonais pouvait sans difficulté s'expliquer par l'excès de travail du ministère français des Affaires étrangères qui s'occupait dans le même temps de la conférence du Conseil des ministres des Affaires étrangères à Paris. Manquent également les indications que la diplomatie française ait été intéressée par le succès de propagande du PPR à la veille du référendum. De toute manière, le 26 juin Bidault avait informé Skrzeszewski qu'étant donné l'établissement du texte et des détails, il attendait Modzelewski à Paris vers le 10 juillet. Cette nouvelle a été publiée le 28 juin à la une du « Głos Ludu » ⁵⁰.

La visite de Modzelewski n'a abouti ni avant ni après le 30 juin. Quelques jours avant le référendum, il est vrai, le vice-premier ministre s'efforçait de présenter la signature de la déclaration comme une certitude 51, néanmoins au moment de la publication de la déclaration il devait être clair pour les initiés

^{50 «} Głos Ludu » du 28 VI 1946.

^{51 «} Głos Ludu » du 27 VI 1946.

que la date la plus opportune pour le PPR de conclure le traité ne pouvait pas aller au-delà du 30 juin.

Le 11 juillet, la question a été posée à la réunion du Gouvernement provisoire d'Unité nationale. Dans les actes du gouvernement manquent les indications que la discussion sur le traité polono-français ait été de quelque manière préparée. A la réunion du 11 juillet, les pourparlers ont été présentés par le ministre des Affaires étrangères Wincenty Rzymowski. Après épuisement des principaux points à l'ordre du jour, Rzymowski lut au point IV (« Varia ») « le texte de la déclaration politique proposée sur l'amitié entre la Pologne et la France ». Rzymowski rappela la communauté de destin de la Pologne et de la France dans les dernières décennies, puis passa à la justification de la déclaration : « [...] maintenant nous nous trouvons dans une période où nous pouvons faire aboutir l'oeuvre projetée avant que nous ne soyons en état de conclure avec la France un pacte de communauté, tel qu'il avait uni nos pays. La Pologne a une position à l'ONU, la France en est encore loin et n'a pas de frontière nettement tracée avec l'Allemagne ». Les démonstrations du ministre n'ont pas produit une grande impression sur les personnes présentes. A la discussion ne s'est inscrit aucun des ministres membres du PPR, se sont en revanche présentés le vice-premier ministre Stanisław Mikołajczyk et le ministre de l'Administration Władysław Kiernik. Mikołajczyk attira immédiatement l'attention sur le essentiel: « [...] si on ne peut faire une déclaration plus poussée, il faut se demander si une telle déclaration a une raison d'être. Le texte de cette déclaration peut être commenté de cette manière justement que la Pologne consent à une précision peu nette de ses propres frontières et [Mikołajczyk] craint en conséquence la propagande hostile ». Kiernik a appuyé son préopinant, constatant qu'il « faut formuler ces questions de manière à ne pas affaiblir notre position ». Aucune des personnes présentes n'a engagé de polémique avec les ministres du Parti paysan polonais (PSL) : le premier ministre a tout simplement enlevé la question de la déclaration de l'ordre du jour 52.

⁵² AAN, Présidence du Conseil des ministres, microfilm 23159 de la réunion du Gouvernement provisoire d'Unité nationale du 11 VII 1946.

La deuxième étape des pourparlers polono-français touchait vite à sa fin. Le 14 juillet, le résultat de la réunion du gouvernement n'était pas encore connu de Garreau ... mais le 17 juillet une dépêche de Varsovie avertissait Skrzeszewski que la Pologne retirait son acceptation au texte concerté en juin. Le directeur du département politique du ministère des Affaires étrangères, Józef Olszewski, informait l'ambassadeur que la Pologne voulait introduire une modification au point concernant les frontières. Au lieu du fragment concerté sur « la nécessité d'établir les frontières de l'Allemagne tant à l'est qu'à l'ouest », Varsovie proposait le 17 juillet deux nouvelles variantes du texte, toutes deux établissant une différence entre les statuts des frontières orientale occidentale. Dans la première version, il était question de la nécessité de « stabiliser l'actuelle frontière de l'Allemagne à l'est et de fixer sa frontière à l'ouest pour empêcher le réarmement de ce pays [c'est-à-dire de l'Allemagne] et toute possibilité d'agression de sa part » : dans la seconde variante, après « [...] fixer sa frontière à l'ouest [...] », venait la phrase : « [...] de manière à sauvegarder les postulats de la France dans la sphère de sa sécurité » 54. De fait, Varsovie annulait ainsi ses concessions faites avant le référendum et revenait aux positions de négociation d'automne 1945; impatienté, Bidault rejeta évidemment la tentative de « modification » 55. Par là même la question du traité polono-français était revenue, en juillet 1946, à son point de départ.

Les interprétations données jusque-là des événements de juillet 1946 sont marquées par de nombreuses contradictions. Ainsi Liczmański affirme que la décision du gouvernement du 11 juillet

⁵³ Cf. E. Reale, Raporty, Polska 1945 - 1946 [Rapports, Pologne 1945 - 1946]. Paris 1968, pp. 220 et suiv. (rapport du 15 VII 1946).

⁵⁴ AMSZ, Olszewski à Skrzeszewski, 17 VII 1946.

⁵⁵ Ibidem, note de Skrzeszewski des entretiens avec Bidault, Schneiter chargé de la direction au ministère des Affaires étrangères, et Couve de Murville, du 19 VII 1946. Skrzeszewski s'efforçait de gagner au nouveau projet et pour exercer une pression sur le Quai d'Orsay, les militants de proue du parti communiste (Jacques Duclos), des radicaux et du MRP. Les pressions sont restées sans effet : Bidault a confirmé son attitude négative devant le projet polonais dans la dépêche transmise à Olszewski par Beausse le 26 VII 1946.

était due « à la vague montante du révisionnisme et aux ataques déclenchées en Occident contre les décisions de Potsdam » et visait à « renforcer » le texte de la déclaration ; cette thèse ne trouve pas de confirmation dans les faits 36. Autrement étaient vues ces choses par les contemporains : le secrétaire de l'ambassade de la République polonaise à Paris, membre du Parti socialiste polonais (PPS), affirmait que le projet du texte « n'était absolument pas bon pour nous, car la déclaration nous était nécessaire avant le référendum, et puisque — du fait de l'incapacité de l'Ambassade de la République polonaise à Paris — sa signature devait tomber après le référendum ». Varsovie a retiré sa décision prise préalablement; le comportement de la partie polonaise était devenu « un symptôme d'une manière légère de traiter ses propres engagements qui liaient aussi le gouvernement français » 57. Un autre élément de la décision a été relevé un an plus tard par Garreau : parlant des pourparlers du printemps 1946, il avait rappelé que jusqu'au début de juillet tout semblait être sur le meilleur chemin. « Vient le soir fatal du 13 (?) juillet : la Pologne, probablement sur l'ordre venu de quelque part, exige la clause de l'Odra-Nysa dans le pacte. La France appartient aux Quatre Grands, ce serait donc un engagement réel, alors que l'attitude positive de la Pologne vis-à-vis de la Sarre et de la Rhénanie est un engagement sans couverture. La Russie cependant opte pour la grande Allemagne centralisée avec laquelle éventuellement elle s'allierait. De là l'attitude négative de Moscou devant les revendications antiallemandes de Paris » 58. Il convient de réfléchir sur ces thèses dont chacune présente un autre aspect de la question et aucune n'explique l'étonnante scène du 11 juillet où le ministre des Affaires étrangères, de toute évidence non préparé, a subi au sein du cabinet un échec compromettant auquel assistaient en silence les auteurs proprement dits du projet du traité.

⁵⁶ R. Liczmański, op. cit., p. 129. La thèse sur « la recrudescence de la campagne de propagande des révisionnistes » n'est confirmée ni par les rapports de la Mission militaire polonaise ni par la lecture de la presse allemande de ce temps.

⁵⁷ CA KC PZPR 235/II/7, aide-mémoire de Dębicki.

⁵⁸ AMSZ, note de Chromecki du 6 VIII 1947, intitulée « Poglady Ambassadora Garreau » (Idées de l'Ambassadeur Garreau).

Premièrement, il ne fait pas de doute que sur la forme du projet avait pesé la date du référendum. On ne saurait autrement expliquer les concessions de Modzelewski, or il convient de remarquer que le vice-ministre justement, membre du PPR, avait pratiquement monopolisé le pouvoir décisionnel dans les contacts avec Paris, en laissant les négociations quotidiennes à Chromecki, un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères d'avant-guerre, loyal à l'égard de la direction du ministère. Deuxièmement, évidente semble l'influence sur la décision du gouvernement polonais du discours prononcé par Molotov le 10 juillet 1946. Le ministre soviétique des Affaires étrangères avait rappelé à Paris que l'Union soviétique n'avait jamais voulu détruire la nation allemande. Il s'est déclaré contre l'agrarisation de l'Allemagne, pour l'accroissement contrôlé du niveau de la production dans les quatre zones d'occupation et pour la création d'un gouvernement allemand central. Molotov avait également rejeté la vengeance comme motif d'action à l'égard de l'Allemagne. Relativement au futur régime politique, il avait constaté : « L'attitude des autorités alliées est une chose. Les désirs du peuple allemand en sont une autre. Nous, peuple soviétique, nous estimons qu'il ne convient pas d'imposer au peuple allemand telle ou telle solution de la question » 59.

Le discours de Molotov a été compris par tous comme un signal que l'U.R.S.S. n'avait nullement l'intention de rendre la carte allemande aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne. Le dicours du ministre soviétique des Affaires étrangères avait fait une impression particulièrement forte sur les Français qui ont interprété sa déclaration du 10 juillet comme contraire à l'esprit du traité de décembre 1944, surtout que Molotov avait explicitement nié qu'il fût sensé de détacher le Bassin de la Ruhr de l'Allemagne; de même le postulat par lui avancé de créer des autorités allemandes centrales visait les thèses fondamentales de la politique étrangère française ⁶⁰.

Le discours du 10 juillet avait dû également faire impression à Varsovie. Ces réactions deviennent visibles dans le rapport de

^{51 «} Le Monde » du 12 VII 1946.

⁶⁰ Ibidem, feuilleton de la rédaction.

l'ambassadeur d'Italie, le communiste Eugenio Reale. Nous y lisons que « la déclaration de Molotov a suscité la plus vive inquiétude dans les cercles politiques polonais », selon Reale — « mal dissimulée ». Olszewski avait refusé de commenter le discours de Molotov. Jakub Berman avait déclaré une « entière confiance » à l'égard de la politique allemande de l'U.R.S.S., « en même temps cependant il avait avoué craindre la réaction de l'opinion publique et des membres du parti à la déclaration de Molotov ». Seul Gomułka, parmi les interlocuteurs de Reale, n'avait manifesté aucune inquiétude 11. De la dépêche de Reale, fondée, comme on le voit, sur des sources directes, il résulte clairement qu'à Varsovie les effets du discours du 10 juillet étaient graves. La majorité de la direction polonaise devait arriver à la conclusion que tout rapprochement avec la France sur le terrain allemand était, au moment donné, dénué de tout espoir et pouvait par contre être cause d'un conflit avec l'U.R.S.S. Il semble donc logique que les ministres membres du PPR aient gardé le silence à la réunion du 11 juillet. Il est difficile d'expliquer l'attitude de Rzymowski. Trois jours après sa compromission sur le forum gouvernemental, Rzymowski avait répété devant les délégués au Congrès du Parti démocrate l'intention de renouveler le pacte avec la France 12. Il se peut que cette déclaration ait visé un effet au-dedans du parti, effet que voulait produire le président du SD, qui, comme il résulte des actes du ministère des Affaires étrangères, n'était pas un diplomate des plus habiles.

Le fiasco de la deuxième étape des pourparlers polono-français en juillet 1946 ne signifiait pas qu'ils étaient arrêtés. La volonté de ne pas brûler les ponts, tant à Paris qu'à Varsovie, a été attestée par l'accord commercial signé le 1^{er} septembre 1946 entre la Pologne et la France. Les livraisons de charbon aux termes de l'accord situaient la Pologne en 3^c - 4^c position parmi les pays fournisseurs de la France ³. Du point de vue commercial, toute-

⁶¹ E. Reale, op. cit., p. 223. Selon la version donnée par Garreau, « gravement inquiet » aurait aussi été Modzelewski.

⁶² Cf. W. T. Kowalski, op. cit., p. 334.

⁶⁸ Voir T. Szarota, Prasa paryska o Polsce w latach 1945 - 1948 [La presse parisienne sur la Pologne dans les années 1945 - 1948], « Kwartalnik Historyczny », 1969, pp. 387 - 414 (ici: p. 396).

fois, l'accord est vite apparu désavantageux pour la Pologne 64. Le second semestre de 1946 a été marqué par une fréquence incomparablement moins grande des contacts polono-français. Ils ont été les plus intenses au début de septembre, ce qui était dû non à la volonté d'une des parties, mais à la menace qu'avait fait peser sur les deux pays le discours connu de Byrnes du 6 novembre 1946. « L'impression foudroyante » 65 qu'il avait produite en Europe venait pour chaque pays d'autres prémisses : pour l'Allemagne, le discours de Stuttgart constituait une promesse nébuleuse de reconstruction politique et économique, pour l'U.R.S.S. il équivalait à la menace d'intercepter par les USA l'initiative dans le domaine de la politique allemande, pour Paris — la résurrection du spectre de l'Allemagne appuyée par les Anglo-Saxons et l'effondrement définitif du projet de couper de l'Allemagne la Rhénanie et le Bassin de la Sarre. En Pologne il était interprété surtout comme une menace pour la frontière sur l'Odra-Nysa. Le discours de Byrnes avait déclenché une nouvelle vague de bruits et de suppositions. A Varsovie, dès le 2 septembre, Garreau avait exprimé son inquiétude du fait des bruits circulant à Berlin et à Paris sur le sort des territoires polonais de l'ouest et du nord 66.

⁶⁴ AMSZ, note du ministère du Commerce extérieur du 6 XI 1946. Trois mois après la signature de l'accord, la dette française du fait de la non-livraison des marchandises s'est élevée à env. 10 millions de dollars. La Pologne fournissait le charbon à prix fixe calculé dans l'été 1946 en francs français et, du fait de l'inflation galopante en France, elle subissait des pertes de plus en plus grandes. Le ministère du Commerce extérieur réclamait la renégociation des prix ou l'arrêt des livraisons.

⁶⁵ W. T. Kowalski, op. cit., pp. 165-168. La visée antifrançaise du discours du 6 septembre est surtout soulignée par J. Gimbel, Byrne's Stuttgarter Rede und die amerikanische Nachkriegspolitik in Deutschland, VfZ 1972/29, pp. 39-62.

⁶⁶ AMSZ, note de Chromecki, intitulée « Nagla wizyta ambasadora Garreau » (Visite subite de l'ambassadeur Garreau), du 2 septembre 1946. Garreau avait mentionné entre autres le bruit concernant les changements éventuels des frontières polonaises tant à l'est qu'à l'ouest. L'ambassadeur était inquiet par sa situation personnelle, car il « avait tablé toute sa carrière sur les positions antiallemandes, l'amitié polono-française sur la destruction de l'Allemagne ».

Ces craintes — et elles étaient partagées par Reale 67 — venaient entre autres des déclarations équivoques de certains hommes politiques du SED et de Neues Deutschland, faites au cours de la campagne précédant les élections communales dans la zone d'occupation soviétique (septembre - octobre 1946) 68. Le 6 septembre, Garreau a réagi presque aussi rapidement que le ministère des Affaires étrangères à Varsovie. Alors que l'ambassadeur des USA, Arthur Bliss-Lane, entendait l'acerbe réprimande dans l'Avenue de la Ire Armée 39, l'ambassadeur de la France s'est adressé à Chromecki pour lui demander d'organiser une interview avec la presse polonaise, pendant laquelle Garreau désirait « abattre » les thèses de Byrnes 70. Deux jours plus tard, Garreau était l'unique ambassadeur occidental présent au meeting de protestation dans la salle « Roma » où, comme l'a noté l'ambassadeur américain, « il applaudissait les discours hostiles aux Etats-Unis ». En dépit des espoirs de Bliss-Lane 11, la conduite de Garreau n'a pas été désavouée par le Quai d'Orsay. L'interview mentionnée a vu le jour le 9 septembre 72.

⁶⁷ C'est ce que mentionne le rapport de l'ambassadeur britannique, Victor Cavendish-Bentinck, du 4 X 1946. Cf. V. Rothwell, *Britain and the Cold War 1941-1947*, London 1982, pp. 301 et suiv.

⁶⁸ La Mission militaire polonaise à Berlin avait relevé entre autres les déclarations de Max Fechner et Wilhelm Pieck, constatant dès le 2 septembre qu'en ce qui concernait la frontière sur l'Odra-Nysa, la direction du SED—sous la pression de la propagande nationaliste des autres partis—ne manifestait pas « un courage suffisant » (AMSZ, rapport mensuel de la Mission militaire polonaise du 2 septembre 1946).

⁶⁹ P. S. Wandycz, The United States and Poland, Cambridge (Mass.) London 1980, pp. 324 et suiv.; R. C. Lukas, Bitter Legacy. Polish-American Relations in the Wake of World War II, Kentucky 1982, pp. 65 et suiv.; Z. Zyblikiewicz, Polityka Stanów Zjednoczonych i Wielkiej Brytanii wobec Polski 1944-1949 [La politique des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la Pologne 1944-1949], Warszawa 1984, pp. 270-273.

⁷⁰ AMSZ, note de Chromecki du 6 IX 1946. Garreau avait reconnu le discours comme « une stupidité » et une erreur qui, dans l'avenir, apparaîtra nuisible également pour les USA.

⁷¹ A. Bliss-Lane, I Saw Poland Betrayed, New York 1948, p. 262.

⁷² W. T. Kowalski, op. cit., p. 170; R. Liczmański, op. cit., p. 130. Les jours suivants, l'interview a également été reproduite par les journaux régionaux.

Les événements autour du discours de Byrnes n'ont cependant pas donné l'occasion à un nouveau round d'entretiens polonofrançais 78. Dès le 28 août, la partie polonaise avait reconnu que de nouvelles tentatives de concerter les points de vue perdaient leur sens, puisque la France n'avait pas l'intention de mettre en péril ses rapports avec les USA et la Grande-Bretagne au nom d'éventuels succès sur l'axe Paris-Varsovie 14. Les Polonais ont utilisé la seconde moitié de septembre pour mieux s'orienter dans les rapports à l'intérieur de la France. Les résultats n'étaient pas encourageants. Pendant son séjour à Paris, Chromecki avait relevé le peu d'intérêt manifesté au Quai d'Orsay pour les rapports polono-français. Il a reconnu Couve de Murville comme un anglophile d'orientation « plutôt négative » à l'égard de la Pologne. Sur la toile de fond de la centrale parisienne, Garreau devait certainement trancher: comme l'avait appris Chromecki, au ministère français des Affaires étrangères on reprochait à l'ambassadeur « d'être un peu débridé » et « trop spontané » ; de plus, le chef du Département occidental polonais avait retiré l'impression que Garreau « dans ses dépêches chiffrées adressées à Paris, présentait notre attitude sous des couleurs trop optimistes », ce qui n'était d'un bon présage ni pour la poursuite des entretiens ni pour le rôle de l'ambassadeur dans les processus décisionnels au Quai d'Orsay. Ainsi Chromecki était-il très sceptique devant les nouveaux projets de pourparlers, avancés en septembre par Garreau. Après quelques jours d'entretiens, le chef du Département occidental quitta Paris convaincu que les Français refuseraient d'entamer un nouveau round d'entretiens avant les élections en Pologne 75. Garreau lui-même confirma d'ailleurs cette conviction. Dans son entretien avec le secrétaire de l'ambassade à Paris, Aleksander Bekier, il a très peu diplomatiquement avoué que le Quai d'Orsay « n'est pas intéressé par la signature de la déclaration ni par la conduite des pourparlers sur ce pacte, ceux-

⁷⁸ Parallèlement avait paru dans « Le Monde » l'interview avec Rzymowski, soulignant la communauté d'intérêts de la Pologne et de la France, cf. T. Szarota, op. cit., pp. 390, 395 et suiv.

⁷⁴ R. Liczmański, op. cit., p. 130.

 $^{^{75}}$ AMSZ, « Sprawozdanie nr 3 » (Compte rendu n° 3) et note de Chromecki du 22 IX 1946.

ci pouvant être exploités dans les entretiens et les pourparlers avec les Anglo-Saxons » 76.

Chromecki et Garreau ne s'étaient pas trompés. Jusqu'aux élections en Pologne, les rapports polono-français s'étaient bornés — à la lumière des actes actuellement accessibles — aux activités de routine. L'attention de la diplomatie polonaise était concentrée en ce temps sur la défense des territoires de l'ouest et du nord et sur les controverses autour de l'interprétation des décisions de Yalta. Les diplomates polonais attribuaient la faute pour le fiasco des entretiens polono-français entièrement à la France. Garreau, pour sa part, « avec la plus grande amertume et le plus grand mécontentement », repoussait la responsabilité sur Varsovie 77. Il est difficile de dire dans quelle mesure les diplomates des deux pays voyaient le rétrécissement du champ de manoeuvre polono-français et la disparition des chances de s'entendre « par-dessus » les blocs en voie de formation.

La situation intérieure dans les deux pays n'évoluait pas au même rythme. En Pologne, la seconde moitié de 1946 avait été marquée par la disparition rapide de l'opposition légale; après les élections de janvier, il était devenu clair que les formes institutionnelles de la période transitoire céderaient la place à des structures nouvelles où il n'y aurait plus de place pour le PSL. Cependant en France, les communistes se trouvaient toujours dans la défensive. Aux élections du 10 novembre 1946, le Parti communiste français avait obtenu 28,2 % des voix, ce qui était le meilleur résultat de son histoire. En janvier, à la présidence de la République avait été élu — également grâce aux voix des communistes — le socialiste Vincent Auriol. En janvier et février, la collaboration des communistes avec les autres partis de la coalition gouvernementale semblait ne pas être menacée 78.

La polarisation de la situation intérieure en Pologne ne consti-

⁷¹ Ibidem, note de Bekier de l'entretien avec Garreau, du 27 IX 1946.

⁷⁷ E. Reale, op. cit., pp. 267 et suiv. L'ambassadeur d'Italie rattachait pour une grande part l'attitude de la France devant le pacte aux rapports internes dans ce pays, soulignant l'instabilité de la coalition gouvernementale.

⁷⁸ Cf. l'analyse fouillée de W. Loth, Frankreichs Kommunisten..., pp. 29 et suiv.

tuait pas, comme on peut le supposer, un obstacle majeur aux yeux des Français. Au début de février est arrivé à Paris le nouveau ministre des Affaires étrangères de la République polonaise, Modzelewski. Le 19 février, jour anniversaire du pacte de 1921, a été signée une convention culturelle polono-française, la première après la guerre 78. A l'ombre des cérémonies officielles, Modzelewski a eu plusieurs entretiens politiques. Ses partenaires étaient, entre autres, Auriol, Bidault, le premier ministre socialiste Paul Ramadier et le vice-premier ministre communiste Maurice Thorez. Le communiqué officiel constatait que les entretiens « avaient été une occasion d'un échange de vues très cordial sur les rapports entre la Pologne et la France, à la suite duquel les ministres Modzelewski et Bidault, considérant que la définition de l'alliance existant entre les deux pays ne correspondait plus à l'actuelle situation internationale ni aux décisions de la Charte des Nations Unies, ont constaté d'un commun accord qu'il était nécessaire de soumettre à la révision ses formulations. Les pourparlers en la matière seront menés sur la voie diplomatique normale ». Le porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré que le futur traité polono-français viserait l'Allemagne, tout comme le traité franco-tchécoslovaque négocié parallèlement. C'est d'une manière analogue que les objectifs des pourparlers ont été présentés par Modzelewski à son retour à Varsovie ; le ministre des Affaires étrangères avait constaté que les divergences polono-françaises portaient principalement sur le futur régime de l'Allemagne et sur le contrôle du Bassin de la Ruhr. Modzelewski reconnaissait cependant les positions contradictoires en la matière comme moins essentielles que la divergence fondamentale d'opinions sur la frontière occidentale polonaise, les prétentions françaises à la Sarre, la sécurité européenne et les réparations de guerre 80.

Le déroulement des entretiens de Paris est inconnu car aux Archives du Ministère des Affaires étrangères il a été impossible de retrouver les notes de février 1947. On peut supposer que

⁷⁹ Le 27 X 1947 a été ouvert l'Institut français à Varsovie, le 4 XI à Cracovie.

⁸⁰ W. T. Kowalski, op. cit., pp. 335-339; R. Liczmański, op. cit., pp. 130 et suiv.; C. Skuza, op. cit., pp. 395 et suiv.

l'initiative de la partie polonaise était cette fois sous-tendue par une idée concrète quant à la forme du pacte. En effet, le projet polonais du pacte était transmis aux Français dès le 12 mars 81. « Le Traité d'Alliance et d'Assistance mutuelle » devait se composer de six articles. Les deux parties s'engageaient à ne pas participer aux coalitions visant l'une des parties (art. 1er), à se consulter au cas où l'Allemagne mènerait une politique agressive pouvant « menacer la sécurité ou l'intégrité territoriale d'un des deux pays contractants » (art. 2). Au cas où l'une des parties « se trouverait à nouveau engagée dans les hostilités avec l'Allemagne », la seconde était tenue d'accorder « l'aide militaire et tout autre soutien par tous les moyens dont elle dispose » (art. 3). Le traité, qui ne portait atteinte à aucun des engagements jusquelà contractés par les deux parties (art. 4), devait être ratifié et rester en vigueur pendant 20 ans (art. 6); il renfermait aussi l'engagement d'animer la coopération économique et culturelle (art. 5).

Le projet de mars du pacte était un document de portée essentielle. Nettement avait été indiquée la volonté de la partie polonaise d'éviter les écueils de l'automne 1945 et du printemps 1946 : la question des frontières, celle du statut de la ligne sur l'Odra-Nysa et celle des revendications françaises vis-à-vis de la Rhénanie et du Bassin de la Ruhr avaient été complètement omises. De même le point relatif aux consultations avait été ramené au cas de la reprise par l'Allemagne d'une politique agressive. En tant que tout, la proposition polonaise fait l'impression d'avoir été mûrie et adaptée à la situation réelle, pourtant de plus en plus difficile, de mars 1947.

Du sort du pacte devait cependant décider non pas son contenu mais la détérioration violente de l'atmosphère dans les relations Est-Ouest au printemps de 1947. Déjà pendant la visite de Modzelewski à Paris, le 14 février, le Quai d'Orsay et le Foreign Office avaient échangé des projets de traité d'alliance britannico-française. Les positions de Paris et de Londres s'étaient avérées convergentes. Le 4 mars a été signé à Dunkerque un pacte anti-

⁸¹ R. Liczmański, *Próby*..., p. 132; pour le texte du projet, voir C. Skuza, op. cit., annexe n° 6, pp. 763 et suiv.

allemand valable pour 50 ans, engageant les deux puissances à des actions concertées au cas où l'Allemagne manquerait aux obligations qui lui étaient imposées. En dépit de sa visée antiallemande, le traité du 4 mars devait signifier pour Varsovie avant tout la renonciation de Paris à continuer une politique allemande indépendante et un pas essentiel vers le fameux « bloc occidental », la bête noire de la propagande polonaise depuis l'automne 1945. Le tournant de février - mars avait aussi apporté un événement clef pour la genèse de la guerre froide. Le 21 février 1947, les Britanniques avaient annoncé au Département d'Etat qu'après le 31 mars 1947 ils ne seraient pas en état d'appuyer les gouvernements de la Grèce et de la Turquie. Cette déclaration avait mobilisé l'entourage de Truman pour l'élaboration d'un discours dont la publication le 12 mars est universellement considérée comme la proclamation de la doctrine du containment, équivalant à la rupture de la coopération entre l'U.R.S.S. et les USA.

La spirale de la polarisation ne pouvait rester sans influence sur le sort des entretiens polono-français. Dans ses entretiens privés, Bidault déclarait, il est vrai, que la frontière sur l'Odra-Nysa était reconnue par lui comme « définitive » ⁸², mais la première réaction du ministre français des Affaires étrangères au projet polonais de pacte était de nature à n'engager à rien ⁸³; Paris n'avait pas l'intention de se lier les mains avant la conférence des ministres des Affaires étrangères à Moscou (10 III - 24 IV 1947). A la conférence, Bidault s'est opposé aux tentatives américaines de modifier les décisions de Potsdam et a confirmé le point de vue de la France relativement à la frontière sur l'Odra-Nysa. Le déroulement des débats a cependant fait apparaître une contradiction essentielle entre les opinions soviétiques et françaises sur la

⁸² AMSZ, note de Chromecki du 12 III 1947. En passant la frontière polono-allemande pendant son voyage à la conférence de Moscou, Bidault l'a appelée « frontière définitive »; les fonctionnaires supérieurs du ministère français des Affaires étangères « se prononçaient plutôt pour une modification partielle de notre frontière occidentale conformément aux postulats anglo-saxons ».

⁸³ AMSZ, Bidault à Modzelewski, 27 III 1947. Après avoir reçu le projet polonais, Bidault a continué à soutenir son intérêt et proposait de continuer les pourparlers.

question allemande ainsi que l'accroissement de l'antagonisme soviéto-américain. En résultat, la conférence rendait impossible la continuation d'une politique française « entre l'Est et l'Ouest », acculant à une ruine définitive la politique étrangère de De Gaulle et de Bidault; dans le monde à deux pôles il n'y avait plus de place pour des positions intermédiaires et pleinement souveraines.

Le fiasco de la conférence de Moscou a scellé l'échec non seulement de la politique orientale française : peu avant sa fermeture ont été éliminés du gouvernement les membres du PCF, ce qui, aux yeux des Polonais, réduisait immensément les chances de poursuivre les pourparlers ⁸⁴. Le nouvel ambassadeur de Pologne installé à Paris, Jerzy Putrament, était amené dès la première audience chez Bidault à douter de la sincérité des intentions de Paris : il soupçonnait le Quai d'Orsay de continuer les entretiens uniquement « pour pouvoir les vendre à l'Amérique » et utiliser les Polonais comme « un des canaux de pression sur la Russie » ⁸⁵.

Le pessimisme de l'ambassadeur a été confirmé par les événements de la première moitié de juillet : le 2 juillet, l'Union soviétique refusait de participer au plan Marshall, le 9 juillet la Pologne s'était jointe à ce refus. La poursuite des pourparlers était devenue dans cette situation presque désespérée. A trois reprises encore ont été échangés des projets de traité : le 10 juillet le texte français, le 28 août le texte polonais, et le 19 septembre de nouveau le texte français. Les deux parties y avaient fait certaines concessions, néanmoins la Pologne insistait que soit omise la mention sur « la responsabilité particulière de la France à l'égard de l'Allemagne », et la France persistait à maintenir le postulat de prestige renfermé dans la version française du traité ⁸⁶. La situation internationale s'envenimant de plus en plus,

⁸⁴ AMSZ, note de la réunion du collège du ministère des Affaires étrangères, du 5 V 1947.

⁸⁵ Ibidem, note de l'entretien Putrament—Bidault, du 16 VI 1947; les circonstances de l'audience sont décrites plus en détail par J. Putrament, Pót wieku [Un demi-siècle], t. III: Zagranica [L'étranger], Warszawa 1965, pp. 223-226.

⁸⁶ R. Liczmański, op. cit.; C. Skuza, op. cit., annexes; AMSZ, note des entretiens.

ces contradictions s'avérèrent impossibles à éliminer, les pourparlers commencèrent à dépérir. Le 22 novembre, Putrament et Couve de Murville arrivaient à la constatation que la conclusion du pacte « était de fait devenue impossible ». L'ambassadeur polonais proposait qu'« indépendamment de l'atmosphère générale défavorable [...] les pourparlers soient, dans la mesure du possible, continués pour s'expliquer jusqu'au bout les positions des deux parties et préparer un texte qui, un jour, au cas où la situation changerait, soit acceptable » ⁸⁷.

Même un programme aussi modeste s'est avéré irréalisable. Une semaine après l'entretien cité, les rapports polono-français sont entrés dans une nouvelle phase : le 28 novembre, à Metz, a eu lieu la première arrestation dans les milieux des ressortissants polonais de gauche. Peu après, les arrestations se multiplièrent ⁸⁸, provoquant évidemment des rétorsions polonaises. Commençait la période appelée plus tard ironiquement « guerre diplomatique polono-française », une période pleine de tensions, de rancoeurs et de suspicions réciproques. En février 1948, la visite d'accueil du nouvel ambassadeur de la France en Pologne, Jean de Baelen, s'est muée en une enumeration bilatérale des griefs et accusations de chicanes ⁸⁹. Le ton des conversations polono-françaises s'est vite assimilé au climat régnant dans les autres contacts Est-Ouest.

(Traduit par Lucjan Grobelak)

⁸⁷ AMSZ, Putrament au ministère des Affaires étrangères, 22 XI 1947.

⁶⁸ Cf. L. Turajczyk, Społeczno-polityczne organizacje polskie we Francji 1944 - 1948 [Les organisations socio-politiques polonaises en France 1944 - 1948], Warszawa 1978, pp. 174 - 182; T. Szarota, op. cit., pp. 400 et suiv.

⁸⁹ AMSZ, note de l'entretien Jean de Baelen—Modzelewski, 14 II 1948.